



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00681

Numéro SIREN : 056 806 813

Nom ou dénomination : LA PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2013 sous le numéro de dépôt 6195

77

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LA PROVENCE
Société Anonyme au capital de 1.368.408 Euros
Siège social : 248, avenue Roger Salengro, 13015 Marseille
056 806 813 RCS MARSEILLE

18 AVR. 2013

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 27 OCTOBRE 2011

6195
ff

L'an deux mille onze, et le 27 Octobre à 16H00

Les Administrateurs de la société La Provence (la « Société ») se sont réunis en Conseil d'administration au siège social, suivant convocation faite à chacun des membres conformément aux dispositions des statuts.

Sont présents ou représentés et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Xavier Journoud, Administrateur,
- Monsieur Dominique Bernard, représenté par M. Xavier Journoud
- La société GHM SUD, représentée par Monsieur Eric Hersant,

Assiste à la réunion :

- M. Marc Auburtin, Directeur Général Délégué

Sont également présents :

- Monsieur Jean-Pierre Ulivieri, en qualité de représentant du personnel,
- Monsieur Jean-Marc Tomasini, en qualité de représentant du personnel,
- Monsieur Serge Mercier, en qualité de représentant du personnel.

Sont Excusés : Le Cabinet d'expertise comptable : KPMG
Le Cabinet d'expertise comptable : Mazars & Guérard

En l'absence de Monsieur Dominique Bernard, la séance du Conseil est présidée par Monsieur Xavier Journoud, administrateur.

Monsieur Xavier Journoud, constate que la moitié au moins des administrateurs sont présents ou réputés présents, et qu'en conséquence conformément aux dispositions légales de l'article L225-37 qui constate que le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Examen des documents prévisionnels prévus aux articles L. 232-2 et suivants du Code de commerce et rapport y relatif,
- Dispositions à prendre au regard des comptes au 31 décembre 2010,
- Situation du mandat des administrateurs,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal du Conseil d'Administration qui a été adressé à tous les Administrateurs, est adopté à l'unanimité.

En préambule, Xavier Journoud souhaite rappeler aux Administrateurs que le Groupe est actuellement en cours de restructuration de sa dette bancaire, afin notamment d'en ajuster le montant à sa capacité de remboursement dans les années à venir. Par ailleurs, le Groupe est actuellement engagé dans une phase de refondation de certains de ses axes stratégiques (particulièrement sur ses principales filiales de presse gratuite d'annonces).

Dans l'attente des décisions à venir au titre des procédures collectives desdites filiales de presse gratuite d'annonces et de l'issue des négociations bancaires, le conseil d'administration considère, notamment en accord avec les commissaires aux comptes de la Société, qu'il ne dispose pas, à date, de tous les éléments pour arrêter les comptes 2010, et que les éléments qu'il sera en mesure de présenter ultérieurement permettront de donner une image plus fidèle de la situation.

Dans ce cadre, il a été décidé par le conseil d'administration de reporter l'arrêté des comptes de la Société et de solliciter du président du tribunal de commerce, comme autorisé par la loi, la prorogation du délai d'approbation des comptes par les actionnaires de la Société. Les comptes de l'exercice 2010 devraient être approuvés au plus tard le 31 décembre 2011.

Le Président informe les administrateurs que les documents d'information comptable et financière prévus à l'article L. 232-2 du code de commerce sont dans leur dossier. Ils sont accompagnés du présent rapport qui complète les données chiffrées présentées.

Par ailleurs, les documents provisoires de gestion prévisionnelle, établis sur la base des comptes provisoires tels qu'examinés par le conseil d'administration, font apparaître un actif disponible supérieur au passif exigible et au passif exigé. A cet égard, il est rappelé que le Groupe a soutenu ses filiales jusqu'à présent et que les discussions avec les banques ont notamment pour but d'assurer que le groupe ne connaîtra pas d'impasse de trésorerie sur l'année 2011. Les filiales disposent, sous le bénéfice de ces discussions et à cet horizon, en conséquence de la réserve de crédit nécessaire leur permettant de faire face à leur passif exigible avec leur actif disponible.

Le Président demande à Marc Auburtin, Directeur général délégué, d'analyser la situation de la société à fin septembre et de mettre en perspective l'évolution de nos résultats pour la fin d'année.

SITUATION DE L'ENTREPRISE AU 30 SEPTEMBRE 2011 ET ESTIME DE FIN D'ANNEE

Marc Auburtin tient à préciser que la conjoncture économique en 2011 reste particulièrement difficile pour la Presse Quotidienne Régionale et que notre entreprise au 30 septembre est affectée dans ses résultats par une baisse de ses recettes de diffusion et de publicité.

Il poursuit en indiquant que La Provence connaît, au 30 septembre, une diminution de son OJD 7 jours de -5,9 % avec des résultats contrastés selon les éditions, à savoir pour les Alpes - 3,2 %, le Vaucluse à - 3,1 %, les Bouches-du-Rhône - 3,5 % et Marseille beaucoup plus impactée avec un retrait de 5,0 %. Il précise que la diffusion enregistre une forte érosion de la vente au numéro (-8,5 %), partiellement amortie par le développement du portage (+12,2 %).

L'accélération du portage (8 204 contrats recrutés contre 8 223 au 30 septembre 2010) a permis de porter 32 033 exemplaires jour contre 29 390 en septembre 2010.

Marc Auburtin précise que nous avons procédé à l'augmentation, comme nous l'avions

évoqué lors du précédent Conseil d'Administration, du prix facial de La Provence pour ses éditions semaine et Dimanche (hors édition Vaucluse) de 0.10 euros. Cette augmentation de tarif, conjugué à la baisse de la diffusion nous conduit à un chiffre d'affaires diffusion de 34,4 millions d'euros versus 35,1 millions d'euros en 2010, soit un retrait de 2,2 %.

En ce qui concerne les suppléments hors séries, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 0.4 millions d'euros en 2011 prenant en compte le lancement du magazine mensuel « Gens du Sud » en Avril 2011.

Il poursuit par l'analyse des recettes publicitaires brutes. Elles représentent à fin septembre 22,9 millions d'euros en baisse de 764 000 euros versus septembre 2010 (-3,2 %).

Il précise que :

- La publicité commerciale dans le quotidien accuse un recul de 677 000 € (-6%). Dans le même temps, les recettes de Version Femina sont en retard de 342 000 € (-29%) par rapport à 2010. Un nouveau cahier local avec un contenu rédactionnel enrichi sera proposé à nos lecteurs en janvier 2012 dans le but de développer le chiffre d'affaires publicitaire et d'améliorer la diffusion.
- Le marché des petites annonces est en retrait de 134 000 € (-5%) tandis que les Annonces Légales sont en hausse de 138 000 € (+5%).
- Les recettes en provenance de la régie extra-locale (PQR66) s'élèvent à 2,1 millions d'euros en ligne à l'historique 2010.
- Les recettes internet passent de 1 211 000 € à 1 288 000 €, soit une hausse de 6 %. Elles représentent à fin septembre 5,6 % du chiffre d'affaires publicitaires.

Il rappelle que le taux de régie a été porté, avec effet au 1^{er} Janvier 2011, à 25 % contre 23 % en 2010.

Travaux d'impression

Le total des travaux réalisés dans notre centre d'impression est de 1,4 million d'euros en baisse de 100 000 euros par rapport à septembre 2010.

Le Compte de résultat

Marc Auburtin commente et analyse le compte de résultats de la société au 30 septembre :

- Le chiffre d'affaires de la société avec 56,5 millions d'euros est en baisse de 2,1 millions d'euros par rapport à 2010 (soit - 4 %) et accuse un retrait de 2,4 millions d'euros par rapport à nos prévisions budgétaires.
- Les charges d'exploitation liées à l'activité sont en baisse de 922 000 euros versus 2010. Les achats des suppléments TV et Femina représentent une économie de 703 000 euros essentiellement due à la renégociation par GHM du prix du TV Mag conjuguée à l'érosion de la diffusion en volume.
Les commissions versées au réseau (malgré la hausse du prix de vente) et les transports de journaux sont également en baisse de 475 000 €. En raison de son fort développement, les charges liées au portage passent de 4 millions d'euros à 4,3 millions d'euros.
- Les autres charges de gestion sont en baisse de 90 000 € par rapport au 30 septembre 2010.

- La masse salariale, qui représente 23,9 millions d'euros au 30 septembre, est en baisse de 330 000 euros par rapport au 30 septembre 2010.
- Le résultat d'exploitation de la société est de 1,8 million d'euros versus 3,4 millions d'euros en 2010. Il est à noter qu'une subvention portage avait été comptabilisée l'an dernier pour un montant 0.8 million d'euros.
- L'excédent brut d'exploitation se situe à fin septembre 2011 à 4.2 millions d'euros contre 4.8 millions d'euros en 2010 (hors subventions).

Il conclut en précisant que le résultat net de la société à fin septembre est de 0,6 million d'euros.

Il poursuit en indiquant que les filiales Marseille Presse et Hebdos Sud, accusent globalement un déficit de 412 000 euros contre 473 000 euros au 30 septembre 2010. Il ajoute que La Provence a lancé cette année deux nouveaux quotidiens gratuits à Aix et à Avignon : DirectAix et DirectAvignon.

L'atterrissage de fin d'année

Marc Auburtin fait remarquer que les tendances constatées sur la diffusion devraient se poursuivre. Néanmoins, la hausse du prix de vente devrait permettre une hausse du chiffre d'affaires sur le dernier quadrimestre de 400 000 € par rapport à l'exercice 2010. Sur l'année, la diffusion du quotidien devrait être en recul de 360 000 €.

Il ajoute que la Régie Eurosud s'est fixé comme objectif de réaliser sur les 4 derniers mois un Chiffre d'Affaires identique à 2010. Malgré cela, le chiffre d'affaires publicitaire sera en retrait de 890 000 € sur l'année.

En revanche, la poursuite de la baisse des charges constatée au 30 septembre devrait nous permettre d'économiser 130 000 € supplémentaires et ainsi atteindre un résultat d'exploitation de 2,3 millions d'euros contre 4,5 millions en 2010.

L'atterrissage fin d'année n'intègre pas de subvention portage nouvelle mais simplement la régularisation de -217 k€ par rapport à l'évaluation de celle de l'année précédente (pour mémoire 1,6 million d'euros dans le résultat 2010).

Situation des mandats des administrateurs

Le Président informe le Conseil de la décision de Jean-Claude POIZAT de démissionner de son mandat d'Administrateur. Le Président demande au Conseil de prendre acte de cette démission à compter de ce jour.

Le Président rappelle au Conseil que, malgré sa démission de son mandat d'administrateur, le nombre d'administrateurs restant en fonction est supérieur au minimum légal et que, dans ces conditions, il a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L.225-24 du Code de commerce, de procéder à une ou plusieurs nominations d'administrateurs à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Après discussion et échange de vues, le Conseil d'administration décide de ne pas user de cette faculté.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président soumet également à l'approbation des membres du Conseil les conventions règlementées suivantes :

- **L'accord de couplage entre CORSE PRESSE, LA PROVENCE, NICE MATIN et EUROSUD PUBLICITE signé le 6 octobre 1999** a fait l'objet de dix renouvellements. Le dernier venant à échéance le 31 décembre 2011. Je vous propose d'en autoriser le renouvellement aux mêmes conditions pour une durée d'un an prenant effet au 1^{er} Janvier 2012.

Le Conseil prend acte qu'aucun des Administrateurs présents ne peut prendre part au vote.

- **Convention d'ingénierie signée le 18 Juillet 2005 entre La Provence et Corse Presse.** Les Parties ont signé le 18 juillet 2005 une convention d'ingénierie concernant l'installation, le démarrage et le fonctionnement de l'imprimerie de Corse-Presse à Bastia. Aux termes de plusieurs avenants de reconduction, dont le dernier en date du 28 octobre 2010, les Parties ont convenu des conditions financières applicables au cours de chaque exercice.

Pour l'exercice 2012, le coût annuel des personnels détachés, pour l'impression des journaux et des suppléments Corse de 1.528.668 € pour 2011, sera majoré, d'un commun accord entre les Parties, de 1 %, soit 1.543.955 €

Les prestations de supervision et d'assistance liées à la maintenance technique, la gestion des approvisionnements et la gestion sociale, d'un montant de 255.029 € pour 2011, seront majorées d' 1% à compter du 1^{er} janvier 2012 et s'élèveront ainsi à 257.579 €.

Cette convention est adoptée à l'unanimité, les administrateurs communs ne prenant pas part au vote.

- **Bail de sous-location entre La Provence et Eurosud Publicité pour l'année 2011.**

La société La Provence donne en location à la société Eurosud Publicité les locaux situés au 1^{er} et 3^{ème} étage de l'immeuble sis 248 avenue Roger Salengro – 15^{ème} ainsi que les locaux des Huileries nouvelles sis 36 rue du Marché – 15^{ème}. De même, elle met également à leur disposition des locaux dont elle est propriétaire ou locataire situés dans la zone de diffusion. Ce bail est d'une durée d'1 an et renouvelé chaque année par tacite reconduction pour un loyer annuel de 275 871.86 € HT révisé en fonction de l'occupation des locaux. Je vous propose d'autoriser cette convention

Le Conseil prend acte qu'aucun des Administrateurs présents ne peut prendre part au vote

- **Convention de prestations réalisées par La Provence conclue le 20 décembre 1999 entre La Provence et Eurosud Publicité**

Aux termes de cette convention, La Provence s'est engagée à assurer pour le compte d'Eurosud Publicité des prestations informatiques et des prestations administratives et générales. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année. Je vous propose d'en autoriser le renouvellement au terme d'un avenant n° 10 fixant les conditions financières pour l'exercice 2011, dans les conditions suivantes :

Prestations Informatiques : 528 783 €

Prestations administratives et générales : 85 385 €

Le conseil prend acte qu'aucun des administrateurs présents ne peut prendre part au vote.

– **Convention de prestations réalisées par Eurosud Publicité conclue le 20 décembre 1999 entre La Provence et Eurosud Publicité**

Au terme de cette convention EUROSUD PUBLICITE s'est engagée à assurer pour le compte de LA PROVENCE des prestations techniques et administratives, des prestations rédactionnelles et la mise en page des cahiers régionaux du supplément TV HEBDO de LA PROVENCE .

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année. Je vous propose d'en autoriser le renouvellement au terme d'un avenant n°10 fixant les conditions financières pour l'année 2011, dans les conditions suivantes :

Prestations Technico-administratives	18 871 €
Prestations rédactionnelles	51 789 €
Prestations TV Hebdo	37 257 €

Le Conseil prend acte qu'aucun des administrateurs présents ne peut prendre part au vote.

Déclaration de Jean-Ulivieri, représentant du personnel

Jean-Pierre Ulivieri souhaite faire part aux administrateurs du « bonheur » qu'il a eu à travailler dans l'entreprise. Il se félicite de la participation active des représentants du personnel aux séances de travail du Conseil et de l'écoute accordée par les administrateurs à leurs interventions pour dégager le consensus auquel l'entreprise est très attachée. Il est persuadé que ses successeurs seront animés de la même volonté pour poursuivre cet état d'esprit et affronter les défis de demain.

Marc Auburtin indique qu'il regrette de voir partir Jean-Pierre Ulivieri parce qu'au-delà d'une longue carrière réussie dans cette entreprise, il a su transmettre ce fil rouge qui fait la particularité de La Provence. Il a été un des artisans de cette âme solide et forte qui règne dans cette maison et, c'est le plus important, il a su la transmettre à d'autres. Dominique Bernard l'a chargé également de remercier Jean-Pierre Ulivieri de son attachement sans faille à La Provence et sa participation exemplaire à la mise en œuvre et à la réussite des projets de l'entreprise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 17H00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur au moins.

Le Président

Un Administrateur

Jean-Claude Poizat
Domicilié à l'effet des présentes
12, rue de Presbourg
75116 PARIS

SA La Provence
Monsieur Dominique Bernard
Président-directeur général
248, Avenue Roger Salengro
13015 MARSEILLE

Paris, le 30 septembre 2011

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de ma démission de mon mandat d'administrateur au Conseil d'administration de la société **La Provence** à compter de ce jour.

Conformément à la réglementation, je vous remercie de prendre acte de ma démission et de prendre, le cas échéant, les décisions qui s'imposent en ce qui concerne mon remplacement.

Je vous restitue ce jour l'action de garantie qui a été mise à ma disposition en qualité d'administrateur.

Je vous remercie, par avance, de faire accomplir auprès du registre du commerce et des sociétés de Marseille les formalités consécutives à ma démission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Jean-Claude Poizat